



**APPROBATION**

ÉVALUATION  
Approuvé le 15 Juin 1982  
Approuvé le 27 Juin 1983  
Approuvé le 23 Août 1988

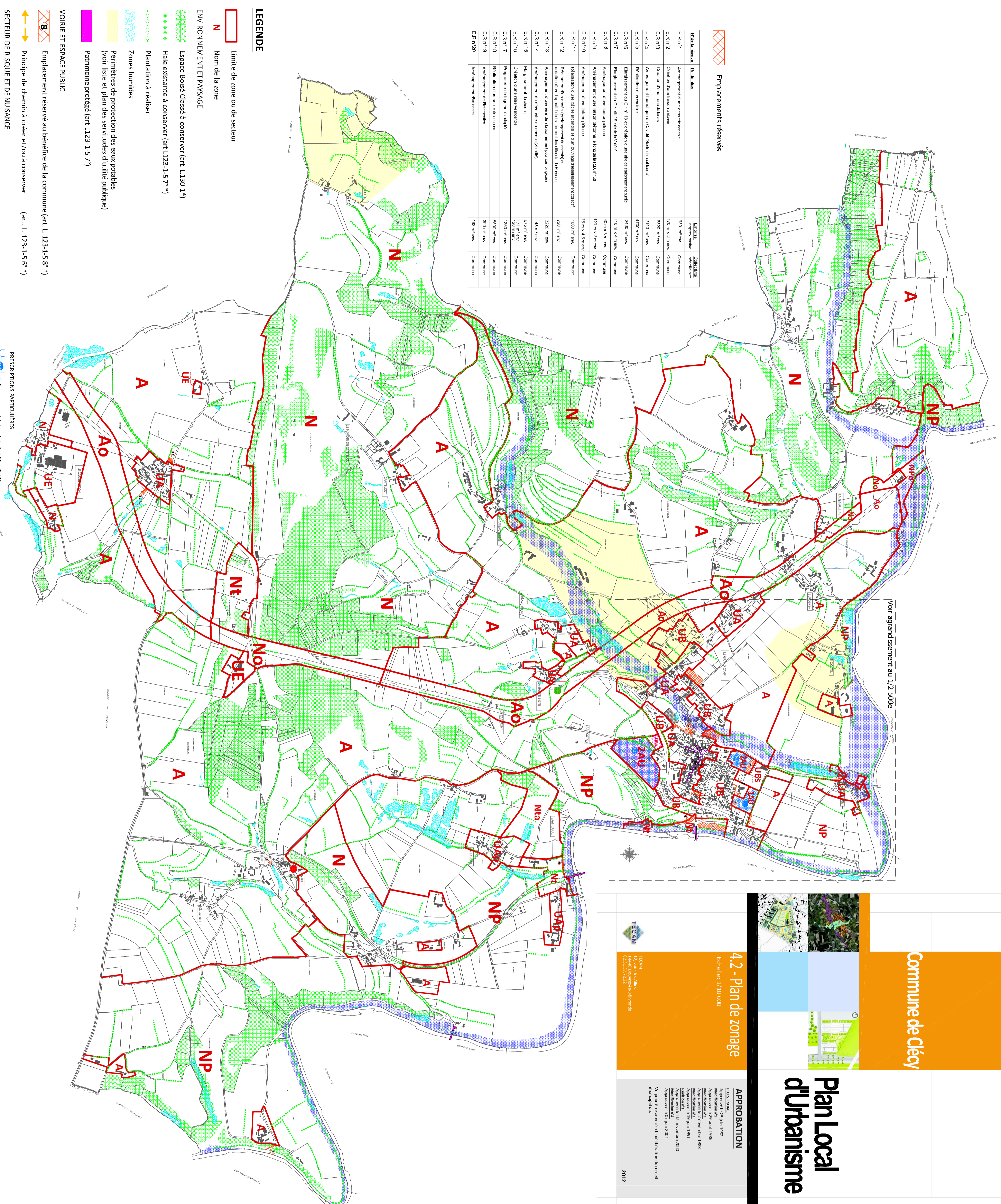
MODIFICATIONS  
Modifié le 27 Juin 1991  
Modifié le 01 Janvier 2002  
Modifié le 07 Juin 2004

Vo, peut être amendé à la délibération de conseil municipal.

2012

**Emplacements réservés**

N° de l'arrêté	Désignation	Surface	Statut
EA-R-171	Aménagement d'une station agricole	500 m <sup>2</sup> env.	Commune
EA-R-172	Création d'un espace vert	1100 m <sup>2</sup> env.	Commune
EA-R-173	Création d'un espace vert	1000 m <sup>2</sup> env.	Commune
EA-R-174	Aménagement touristique au C.V. de "Belle au Sud" (Aur)	2700 m <sup>2</sup> env.	Commune
EA-R-175	Aménagement d'un espace vert	4000 m <sup>2</sup> env.	Commune
EA-R-176	Aménagement de C.V. n° 8 et création d'une aire de stationnement (Aur)	1100 m <sup>2</sup> env.	Commune
EA-R-177	Aménagement de C.V. n° 8 et création d'une aire de stationnement (Aur)	400 m <sup>2</sup> env.	Commune
EA-R-178	Aménagement d'un espace vert	400 m <sup>2</sup> env.	Commune
EA-R-179	Aménagement d'un espace vert	1000 m <sup>2</sup> env.	Commune
EA-R-180	Aménagement d'un espace vert	1000 m <sup>2</sup> env.	Commune
EA-R-181	Installation d'un espace vert	220 m <sup>2</sup> env.	Commune
EA-R-182	Création d'un espace vert	3000 m <sup>2</sup> env.	Commune
EA-R-183	Aménagement d'un espace vert	140 m <sup>2</sup> env.	Commune
EA-R-184	Aménagement d'un espace vert	500 m <sup>2</sup> env.	Commune
EA-R-185	Aménagement d'un espace vert	150 m <sup>2</sup> env.	Commune
EA-R-186	Création d'un espace vert	1200 m <sup>2</sup> env.	Commune
EA-R-187	Programme de logement social	3000 m <sup>2</sup> env.	Commune
EA-R-188	Installation d'un espace vert	300 m <sup>2</sup> env.	Commune
EA-R-189	Aménagement d'un espace vert	300 m <sup>2</sup> env.	Commune
EA-R-190	Aménagement d'un espace vert	100 m <sup>2</sup> env.	Commune



**LEGENDE**

**Limite de zone ou de secteur**  
N  
Nom de la zone

**ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE**

- Espace Bois Classé à conserver (art. L.130-1°)
- Haie existante à conserver (art. L.123-1-5° 7°)
- Plantation à réaliser
- Zones humides
- Périmètres de protection des eaux potables (voir liste et plan des servitudes d'utilité publique)
- Patrimoine protégé (art. L123-1-5° 7°)

**VOIRIE ET ESPACE PUBLIC**

- 8 Emplacement réservé au bénéfice de la commune (art. L. 123-1-5° 8° \*)
- Principe de chemin à créer et/ou à conserver (art. L. 123-1-5° 6° \*)

**SECTEUR DE RISQUE ET DE NUISANCE**

- Périmètre d'application des prescriptions zone inondable (voir règlement - pièces écrites)
- Cavité : ouvrage souterrain (localisation mouvementée - source DIREN)
- Cavité naturelle - karst (localisation érodée - source DIREN)

**PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES**

- Secteur de milieu rural (L. 123-1-5° 8°)
- Secteur d'application de mesures de renforcement des locaux d'habitat (art. L. 123-1-5° 7° bis 1°)
- Assise de projet (art. L. 123-2-1°) - première d'application
- Actes
- \* articles du code de l'urbanisme



ERROR: syntaxerror  
OFFENDING COMMAND: --nostringval--

STACK:

/Title  
( )  
/Subject  
(D:20120208091850+01'00')  
/ModDate  
( )  
/Keywords  
(PDFCreator Version 0.9.5)  
/Creator  
(D:20120208091850+01'00')  
/CreationDate  
(a.morin)  
/Author  
-mark-